

2 SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 1</p>	<p>Présents : Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; M. Gilles GROS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Éric PEROLAT</p>
<p>Date de la convocation Le 28/12/2023</p> <p>Date d'affichage Le 12/01/2024</p>	<p>Absents : M. Romain DESRICHARD</p> <p>Absents excusés : M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>
<p>N° 2023-050</p> <p>Objet :</p> <p>Décision Modificative N°1 - Mouvement de crédit</p> <p>ACTES</p>	<p>Monsieur le Maire indique, pour rappel, que la municipalité participe chaque année à la prise en charge de plusieurs jours de centre de loisir pour les enfants de la commune. Afin de prendre en charge le mandat de paiement, il est nécessaire de faire un transfert de crédits au chapitre 65.</p> <p>Le projet de DM est présenté aux élus. Il ne modifie en rien le budget général puisqu'il s'agit uniquement d'un transfert en équilibre de chapitre en chapitre.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de décision modificative n°01. - PRECISE que le projet de DM sera joint en annexe à la délibération <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 02 janvier 2024.</p> <div style="text-align: right;">  <p>Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p> </div> <p>Le Maire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. <p>Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 034-213402548-20240102-2023_049-DE

Berger
Levrault

DM 2023

34254
Code INSEE

COMMUNE DE ST FELIX DE LODEZ - CCAS
Commune de SAIN FELIX DE LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 15
Nombre de suffrages exprimés 15
VOTES : Contre 0 Pour 15
Date de convocation : 28/12/2023

Objet : Mouvements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité	1 000.00 €	
D 60623 : Alimentation	2 000.00 €	
D 6156 : Maintenance	1 521.78 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 521.78 €	
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		4 521.78 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 521.78 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire
Joseph RODRIGUE

